



La Maison blanche est l'un des bâtiments de Le Corbusier candidat à l'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco. PHOTO ARCH-LEUENBERGER



La ville en damier est considérée comme exemplaire de l'histoire industrielle des Montagnes neuchâtelaises. PHOTO SP-BENOÎT À LA GUILLAUME



Comme sa voisine, la ville du Locle a été largement façonnée par le développement de l'horlogerie. PHOTO SP-OFFICE FÉDÉRAL DE LA CULTURE

Un patrimoine d'exception

UNESCO Le Conseil fédéral inscrit La Chaux-de-Fonds - Le Locle, ainsi que la Maison blanche et la Villa turque, sur la liste indicative nationale pour l'inscription au patrimoine mondial. Un travail de longue haleine reste à faire

Par **Léo Bysaeth**

« On a de la peine à contenir notre joie », avouait hier après-midi Laurent Kurth. En compagnie de sa collègue locloise Florence Perrin-Marti, le conseiller communal chaux-de-fonnier en charge de l'Urbanisme commentait face à la presse la nouvelle du jour: la décision du Conseil fédéral, tombée hier matin, d'inscrire La Chaux-de-Fonds - Le Locle sur la liste indicative nationale pour l'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco.

Même si cela ne signifie pas encore que le site La Chaux-de-Fonds - Le Locle appartient aux près de 800 sites ou biens

culturels mis en valeur par l'Unesco dans le monde entier, l'inscription dans la liste indicative sonne tout de même comme une « reconnaissance de quinze à vingt ans de travail accompli pour la préservation de ce patrimoine urbain », a noté Laurent Kurth.

Sa collègue locloise, Florence Perrin-Marti, affichait aussi une mine ravie. « J'ai sauté de joie! », s'est-elle exclamée.

Cette éventuelle inscription au patrimoine mondial ne devrait toutefois pas intervenir dans les prochains mois.

En fait, a précisé le conservateur cantonal Jacques Bujard, chef du Service de la protection des monuments et des sites, « on est passé de « candidat à la candidature » à « candidat ».

La Suisse peut, comme tous les pays, présenter au plus une candidature par an. La liste indicative nationale sur laquelle figure désormais la candidature La Chaux-de-Fonds - Le Locle n'a pas besoin d'être traitée en urgence pour avoir une chance d'être acceptée. En revanche, analyse Jacques Bujard, cette candidature s'inscrit dans une évolution visible depuis quelques années dans les décisions de l'Unesco: « Une grande partie des sites qui ont passé la rampe cette année sont justement des sites paysagers ». Pour être inscrit au patrimoine mondial, ce sont désormais

l'originalité et le caractère unique du site qui sont pris en considération et non pas le prestige individuel de tel ou tel bâtiment.

Urbaniste communale de La Chaux-de-Fonds, Frédérique Steiger précise qu'il s'agit désormais de s'atteler à un gros travail de documentation scientifique pour présenter concrètement la candidature à l'Unesco. Ce travail de fond prendra sans doute plusieurs années. Il devrait être mené sous la direction de Jean-Daniel Jeanneret. Architecte au Service d'urbanisme de La Chaux-de-Fonds et principal

artisan de la candidature approuvée hier par Berne, ce dernier dispose d'une formation de pointe dans le domaine de la conservation du patrimoine.

Les autorités tiennent à ce que la population soit associée à cette démarche, a encore indiqué Laurent Kurth. Car la Confédération a reconnu non pas un site musée, mais un « site historique moderne », considéré du point de vue paysager, industriel, social et culturel. Cette reconnaissance d'un site unique regroupant La Chaux-de-Fonds et Le Locle jouera aussi un rôle fédérateur, indique-t-il.

Laurent Kurth répond également aux craintes qui agitent milieux économiques et promoteurs immobiliers dès qu'on parle de patrimoine. Être reconnu par l'Unesco n'entraîne aucune obligation légale supplémentaire. « Pour obtenir son inscription, les promoteurs d'un projet doivent montrer que les mesures légales de protection sont déjà prises. » En l'occurrence, les plans d'aménagement existants et les mesures mises en place par les deux Villes au cours des dernières décennies feront partie des éléments de la candidature définitive. /LBY

Quatre autres candidatures

La Suisse romande, et plus particulièrement le canton de Neuchâtel, figure en bonne place dans la liste des sites que le Conseil fédéral souhaite voir inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco.

En plus de la candidature du site La Chaux-de-Fonds - Le Locle, Berne a retenu celle de l'œuvre de Le Corbusier, qui inclut deux objets chaux-de-fonniers, la villa Jeanneret-Perret (dite « Maison blanche », 1912) et la villa Schwob (dite « Villa turque », 1916), un objet vaudois (la petite villa de Corseaux, 1925) et un genevois (la villa Clarté, 1932). La candidature Le Corbusier inclut d'autres bâtiments, situés en France, en Allemagne, en Belgique, en Argentine, en Inde, en Tunisie et aux Etats-Unis. En tout, une trentaine d'objets,

regroupés à l'intérieur de la même inscription.

Ce projet Le Corbusier n'est en rien une concurrence pour le projet global La Chaux-de-Fonds - Le Locle. Il est même possible, voire hautement probable, que l'œuvre de Le Corbusier soit inscrite au patrimoine mondial, si elle doit l'être, avant le site La Chaux-de-Fonds - Le Locle, sans l'entraver en rien. Le canton de Neuchâtel est concerné par la décision d'aujourd'hui à un autre titre. La liste approuvée par le Conseil fédéral contient les plus de 450 sites préhistoriques lacustres répertoriés en Suisse, datant de 4500 à 800 avant J.-C. Or, près de la moitié de ces sites se trouvent dans la région des Trois-Lacs.

Autre candidat retenu, le vignoble vaudois de Lavaux. Da-



Le patrimoine préhistorique sous-lacustre est une des richesses des lacs de Neuchâtel, Morat et Bienna.

PHOTO SP-OFFICE FÉDÉRAL DE LA CULTURE

tant du XIIe siècle, il s'étend sur 805 hectares dans les communes de Lutry, Villette, Grandvaux, Cully, Riex, Saint-Saphorin, Chexbres, Charbonne, Corseaux, Jongny et Corsier-sur-Vevy.

Enfin, le Conseil fédéral a

retenu également la candidature présentant les chemins de fer rhétiques et le paysage culturel de l'Albula-Bernina, dans les Grisons, exemple de technique novatrice mise au service de la viabilisation des paysages alpins. /lby-ats

Six sites suisses déjà inscrits

Les sites suisses déjà inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco sont: la vieille ville de Berne, le couvent de Saint-Gall, le couvent bénédictin de Saint-Jean-des-Sœurs à Mustair (tous inscrits en 1983), les châteaux de Bellinzzone (en 2000), la région Jungfrau-Aletsch-Bietschhorn (en 2001) et le Monte San Giorgio (en 2003). L'Unesco examine actuellement la candidature du chevauchement principal de Glaris, une singularité tectonique. /ats

Marquées par l'horlogerie

Les deux villes des Montagnes neuchâtelaises ont été retenues ensemble comme témoins exceptionnels du patrimoine horloger, tant au niveau urbain qu'architectural.

Le paysage urbain de La Chaux-de-Fonds et du Locle est présenté comme l'exemple par excellence d'un ensemble retraçant les débuts et l'évolution de l'industrie horlogère. Les deux cités « hors du commun » se complètent de manière exemplaire. Les corps des deux villes présentent un grand intérêt du point de vue typologique et en raison de leur étendue. /lby

EN BREF

LE LOCLE ■ Vente de sapins. Aujourd'hui dès 9h, les services forestiers du Locle organisent leur vente de sapins et épicéas à l'abri du chemin de l'Écureuil, au départ de la route du Communal. Il s'agit d'arbres de toutes tailles coupés sur le domaine forestier de la Ville. Une large gamme de prix est proposée. /réd

LE CERNEUX-PÉQUIGNOT ■ Conseil général. Le législatif du Cerneux-Péquignot se réunit ce lundi à 20h à la salle ACO. Il examinera notam-

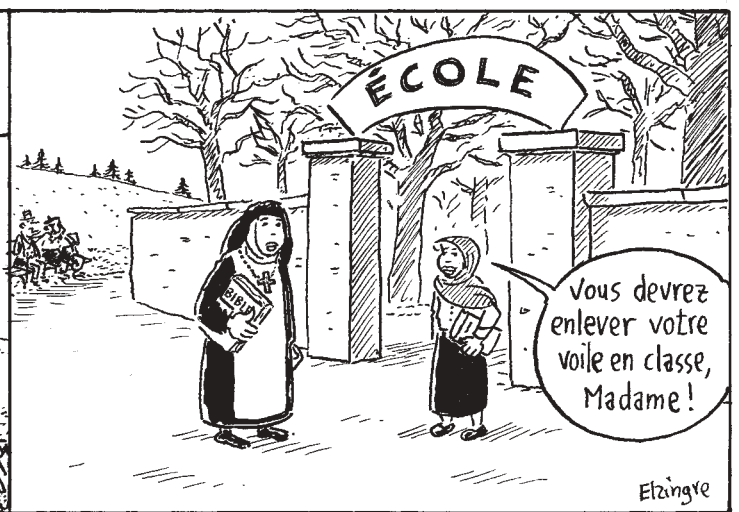
ment le budget 2005 et un arrêté fixant le coefficient fiscal. Il envisage aussi de nommer une commission des déchets et une autre intitulée « Brochure info commune ». Il doit enfin nommer des membres dans d'autres commissions. /réd

LES BRENETS ■ Assemblée du Syndicat d'initiative. Ce lundi à 20h, le Syndicat d'initiative des Brenets tiendra son assemblée générale au restaurant du Doubs. Outre les points administratifs, les parti-

cipants évoqueront divers projets, comme l'inauguration de la passerelle du Saut-du-Doubs, la mise en valeur des moulins de ce lieu, les régates d'aviron prévues en 2005 et les fêtes du Doubs. L'utilisation du CD de Canal Alpha sur le site du Doubs sera aussi abordée. /réd

LA SAGNE ■ Marché de Noël. On peut encore aller voir ce très beau marché aujourd'hui de 10h à 18h et demain de 10h à 17h, contrairement à ce qui était noté dans notre d'hier. /réd

DUO DU BANC



Etzingre